

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Les Orientations du PAS

Débat en Conseil communautaire

21 décembre 2023

IRI



Grand Reims, territoire vision'R

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

« Faire le choix d'un territoire à taille humaine, exemplaire en matière de neutralité carbone et de transition écologique »

Le Projet d'Aménagement Stratégique exprime le projet politique de la Communauté Urbaine du Grand Reims dans son volet urbanisme et aménagement du territoire. Il définit ainsi les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Il expose les objectifs des politiques publiques que se fixent les élus du Grand Reims conformément au Code de l'Urbanisme.

TROIS OBJECTIFS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES 20 PROCHAINES ANNÉES

- *Axe 1- Se Réinventer : Conduire une stratégie d'attractivité économique ambitieuse*
- *Axe 2- Se Resituer : Bâtir une politique de solidarité désirable pour devenir un territoire de choix*
- *Axe 3- Se Rassembler : S'engager dans les transitions pour devenir un territoire plus sobre et plus durable*



Axe 1 : Conduire une stratégie d'attractivité économique ambitieuse

Pour accompagner l'ambition d'un bassin attractif pour les populations et les acteurs économiques, le territoire **doit être en mesure de maintenir et d'investir dans un tissu économique local productif, diversifié, innovant et différenciant**. La stratégie d'attractivité en cours de déploiement affirme la nécessité de se resituer comme territoire attractif dans tous les domaines : maintien et accueil d'entreprises, d'investisseurs, d'enseignement supérieur et recherche, de tourisme, de culture, de mobilité durable, ...

Ce Projet d'Aménagement Stratégique intègre les ambitions du Projet de Territoire du Grand Reims : *« se réaffirmer comme territoire productif, exportateur de richesses et plus seulement espace de circulation des revenus. Il ne s'agit pas de redevenir par miracle un bassin hautement industriel, ce que Reims n'est plus depuis le martyre de 1914-18, mais bien de prendre place résolument dans les chaînes de production de la valeur ajoutée de demain, grâce aux entreprises de l'ensemble du territoire du Grand Reims. »*

Les filières d'excellence sont les vecteurs de la performance de l'économie locale. Celles-ci sont, pour beaucoup, adossées à des ressources locales (bioéconomie, agriculture, champagne, tourisme, agro-alimentaire ...), d'autres pourraient le devenir (filières de l'économie circulaire, filières vertes ...). Dans une perspective d'actions économiques profitables au territoire du Grand Reims, il est important de valoriser et gérer de manière raisonnée les ressources, de soutenir les activités existantes mais également celles émergentes en favorisant les coopérations inter-entreprises et l'innovation. Ces filières d'excellence génèrent des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et sont stratégiques : bioéconomie, agriculture et viticulture, santé, développement touristique en lien avec les paysages et le patrimoine inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ..., ils doivent faire l'objet d'une concentration des moyens. **Soutenir leur développement contribuera à l'essor de l'ensemble de l'économie.**

I] Développer et encourager la diversification du tissu économique sur le territoire

1- Développer une économie diversifiée

Disposant d'un tissu économique spécifique (agricole et commercial), d'une très grande dépendance à l'économie présentielle (2/3 des emplois liés à la consommation de la population sur place) et d'un faible positionnement sur les activités métropolitaines supérieures porteuses de croissance, **la diversification du tissu économique est un axe prioritaire du développement économique du territoire.**

Cette diversification du tissu économique qui articule des activités porteuses de croissance, des activités issues des filières d'excellence locales et des activités présentielles, est nécessaire **pour permettre davantage de résilience face aux crises de toute nature, grâce à une variété de secteurs d'activité et de qualifications d'emploi.**



2- Soutenir le développement de l'innovation et de la Recherche & Développement

Cette diversification économique s'accompagne **du développement de l'innovation, de la Recherche & Développement dans tous les secteurs et de la transition vers une économie plus durable et responsable.** Il s'agit de s'appuyer sur les filières d'avenir, porteuses de croissance, pour accélérer le développement économique et la transition écologique du territoire.

Pour accompagner l'ambition de faire du Grand Reims un territoire d'audace, d'innovations et de référence, le territoire doit être en mesure de maintenir et de renforcer un tissu économique différenciant, compétitif, productif et innovant. **Le soutien aux écosystèmes d'innovation locaux, l'accueil d'entreprises dans les filières installées et/ou émergentes sont à accompagner afin de répondre aux enjeux d'emplois locaux et d'attractivité. Les nouvelles filières permettant d'engager les transitions écologiques sont à encourager, telles que le réemploi, la construction biosourcée et l'agriculture urbaine.**

L'innovation technologique permet de répondre aux exigences de l'économie mondialisée (Terrasolis, le pôle Industrie & Agroressources, le pôle Materalia, ...) mais il ne faut pas négliger également les formes classiques d'industrie car ces deux aspects sont complémentaires. A cela viennent s'ajouter les services aux entreprises qui permettent ainsi de créer un système productif indispensable à la vitalité économique locale. Les pôles de compétitivité peuvent favoriser le décloisonnement et la mise en réseau des acteurs d'une même filière pour générer une dynamique économique et productive positive.

L'environnement métropolitain rémois a la capacité de créer des synergies entre les acteurs et ainsi de faciliter l'innovation car il est nécessaire de garder à l'esprit la nécessité d'une certaine masse critique pour que les entreprises soient compétitives et innovantes.

Fort de ses pôles de compétitivité, de sa renommée liée à l'agriculture, à la viticulture, au tourisme mais également avec l'ensemble des filières d'excellence, le bassin de vie du Grand Reims accroît sa visibilité nationale voire internationale ce qui permet de contribuer aux renforcements de ses fonctions métropolitaines et d'asseoir la région rémoise comme un territoire attractif pour les investisseurs, notamment en immobilier d'entreprises et en innovation.

3- Engager une transition vers une économie circulaire

L'économie circulaire amène à repenser les modes de production et de consommation afin de limiter le gaspillage des ressources, notamment grâce au réemploi des matériaux et à la valorisation des déchets. **A l'échelle du territoire, il s'agit de favoriser la création d'espaces dédiés à la collecte et à la valorisation des déchets et de favoriser l'approvisionnement en circuits-courts.**



II] Développer les filières motrices de l'économie locale

L'économie du territoire repose également sur de nombreuses filières d'excellence à fort potentiel d'innovation : **la bioéconomie, l'agriculture et l'agroalimentaire, le numérique, la santé et le tourisme**. Ces filières doivent être en capacité de pouvoir se développer sur le territoire au travers notamment de politiques d'aménagement et d'immobilier d'entreprises adaptées à leurs besoins. L'objectif est de renforcer et de soutenir le développement de ces filières d'excellence par la valorisation d'espaces dédiés à ces filières et de consolider les pôles associés.

1- Se positionner comme la capitale européenne de la Bioéconomie

1.1 Soutenir et accompagner le développement de la plateforme Bazancourt-Pomacle, territoire d'industrie

Le territoire s'inscrit dans une stratégie de développement de la filière Bioéconomie, laquelle présente le double avantage d'être implantée de façon durable sur le territoire et de proposer des emplois aux cadres. Avec un effectif de 1 200 personnes (2 000 en comptant les saisonniers), la plaque industrielle de Bazancourt-Pomacle se distingue par sa spécialisation sur la transformation de betterave, de blé et de biomasse, alors que les autres plateformes chimiques françaises sont basées sur l'usage de matières premières d'origine fossile. Au-delà de la production de sucre et d'éthanol, notamment pour le secteur alimentaire, la plateforme a su gagner ses galons dans le secteur de la chimie en se diversifiant dans la chimie fine, les biotechnologies, les cosmétiques naturels, la transformation du bois, ... **On mesure donc tout l'intérêt de l'objectif affirmé de maintien et de développement de ce pôle au bénéfice de l'ensemble du territoire et de son économie.**

Le territoire a pour objectif de pouvoir accompagner les industries en place, en leur offrant les moyens de poursuivre leur développement sur le territoire, ainsi que la possibilité d'en accueillir de nouvelles, en particulier en lien avec la bioéconomie.

Il s'agit de localiser autant que possible les activités industrielles nouvelles dans les secteurs où elles sont déjà présentes, ainsi que l'agro-industrie localisée, elle, de préférence auprès des producteurs. **En outre, il faut maîtriser nécessairement les activités logistiques liées aux activités industrielles, dans un double objectif de sobriété de la consommation foncière et de la création d'emplois.**

La plateforme de Bazancourt-Pomacle et ses extensions **constituent le fer de lance de la politique de développement industriel du territoire qui est tournée notamment vers la bioéconomie, l'agro-industrie et ses dérivés (plasturgie, matériaux innovants)**. Le site accueille également de la recherche et dépasse par son ampleur et son rayonnement le seul territoire du Grand Reims, constituant un véritable pôle industriel d'importance régionale, nationale et européen.



1.2 Améliorer l'accessibilité des grands sites liés à la Bioéconomie

Le fonctionnement des sites industriels induit un trafic lourd conséquent (transport des marchandises) et des mouvements pendulaires importants liés aux nombreux emplois. **Les politiques publiques de mobilité et d'aménagement prennent en considération ces enjeux forts du territoire en cherchant à améliorer l'accessibilité de ces sites, de rechercher et mettre en œuvre les moyens de diminuer les nuisances, les risques et les pollutions du trafic routier en développant notamment l'intermodalité d'accès aux sites pour les biens et les personnes.**

1.3 Faciliter l'insertion des projets liés à la filière Bioéconomie

Les développements de ces sites industriels ont nécessairement des effets sur le paysage par l'ampleur des bâtiments et des installations qui les caractérisent. Dans le respect des contraintes de fonctionnement des activités, les choix de localisation **et les politiques publiques veillent à faciliter l'insertion de ces projets dans leur environnement, par l'intégration paysagère. Les sites de moindre impact sur le paysage sont à privilégier, mais aussi sur l'environnement bâti et sur le réseau routier, dans un objectif d'acceptation sociale renforcée.**

2- Soutenir et renforcer la filière agricole et viticole

2.1 Maintenir la spécificité agri-viticole du territoire et encourager la diversification des pratiques agricoles

La Communauté Urbaine disposant d'une forte spécificité agri-viticole, le maintien d'un dynamisme agricole local et d'une agriculture performante, avec des tailles d'exploitation viables économiquement constitue un fort enjeu économique territorial. Il s'agit d'assurer la viabilité de l'économie agricole et viticole au travers de la préservation de la capacité productive de ces activités. Cela passe par la maîtrise de l'impact du développement urbain sur les espaces agri-viticoles et forestiers et par le développement des activités annexes les plus à même de conforter les revenus liés à l'activité (diversification pour une agriculture périurbaine, agrotourisme, œnotourisme, vente à la ferme, circuits-courts...).

L'accompagnement de la diversification agricole pour des finalités alimentaires, énergétiques, cosmétiques, ...) qu'elles soient productives ou bien liées aux mutations sociétales (nouvelles attentes des consommateurs) est un objectif pour pérenniser et développer les emplois existants, voire pour en développer d'autres dans le cadre d'une utilisation optimale du foncier.

2.2 Préserver les sols cultivés et naturels nécessaires à la viabilité économique du territoire

Au-delà de la préservation des sols cultivés (et naturels) consacrée par les lois successives régissant l'urbanisme et plus particulièrement la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, c'est l'ensemble des conditions de viabilité économique de l'économie agricole et viticole qu'il convient de préserver.

Les politiques publiques d'urbanisme accompagnent les besoins en bâtiments agricoles et viticoles nécessaires au maintien de la production.



Ces derniers devront intégrer progressivement la recherche d'une moindre artificialisation des sols, dans la perspective de 2031¹ et réduire leurs impacts sur le foncier.

Elles veillent également à accompagner l'externalisation des bâtiments agricoles ou viti-vinicoles en facilitant le réemploi et la transformation des emprises foncières, des bâtiments agricoles obsolètes en cœur d'urbanisation.

2.3 Encourager le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement répondant aux enjeux de qualité de l'alimentation de demain et de satisfaction des besoins alimentaires locaux

Le territoire est engagé dans la construction d'un modèle alimentaire local, durable et responsable à travers le Projet Alimentaire Territorial, aux côtés du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Il s'agit de soutenir et de développer un système alimentaire durable, de favoriser les circuits-courts sur le territoire, de développer une agriculture durable et de proximité permettant de poursuivre un triple objectif :

- Permettre la viabilité des activités agricoles (*favoriser l'ancrage territorial, valoriser les productions locales, ...*),
- Consolider les initiatives locales en matière alimentaire (*valoriser les produits locaux, ...*),
- Maîtriser l'empreinte environnementale de notre agriculture et de notre alimentation (*rapprocher la production de la consommation, créer des conditions favorables pour une agriculture et une alimentation durable, ...*).

Le développement des circuits-courts permettra de maîtriser l'empreinte carbone de notre consommation alimentaire en limitant les émissions importées de gaz à effet de serre, de consommer plus localement en valorisant les produits du terroir et les savoir-faire locaux tout en apportant un revenu plus juste aux agriculteurs. Autre finalité importante : celle d'augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires locaux.

Le territoire entend préserver les espaces agricoles, encourager la création de lieux favorables à la production mais aussi au développement de filières courtes d'approvisionnement, respectueuses de l'environnement (agriculture urbaine, écologique, biologique, circuits-courts, maraîchère, ...). Il s'agit de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance entre les producteurs et les consommateurs pour tendre vers un système alimentaire plus durable répondant aux besoins locaux.

Les politiques publiques veillent au soutien de l'agriculture durable, de proximité et en particulier du maraîchage, en facilitant les constructions et installations liées aux activités d'accueil, de vente, de transformation de leurs produits au travers des circuits courts.

¹ En 2031, la loi climat et résilience du 21 août 2021 prévoit le passage de la notion de consommation foncière, dont sont exclus les bâtiments d'exploitation en zone agricole, à la notion d'artificialisation des sols qui, en l'état des textes en vigueur, les concernent.



Il s'agit de consolider localement l'ensemble des chaînes de production du territoire en transformant davantage in situ plus localement les productions agricoles. Sont particulièrement visées les activités nourricières de l'agriculture dans leur relation directe avec les consommateurs.

2.4 Concilier le développement urbain, mais aussi celui des énergies renouvelables, avec les enjeux de pérennisation des activités agricoles, en limitant les conflits d'usage

Lorsque les conditions d'une implantation paysagèrement intégrée, respectueuse de la valeur agronomique des sols et de l'environnement sont réunies, les politiques publiques intègrent les enjeux liés au développement de l'agrivoltaïsme et de la méthanisation en tant qu'activités connexes et complémentaires de l'agriculture.

Les politiques publiques assurent, en fonction des circonstances locales, la préservation des espaces susceptibles de servir de support aux projets de maraîchage urbain inscrits dans le Projet Alimentaire Territorial du Grand Reims.

3- Concrétiser le potentiel économique touristique du territoire

3.1 Accompagner un développement touristique diversifié, innovant et connecté

Si l'attrait touristique et la notoriété de la Champagne ne sont plus à démontrer, le tourisme doit se présenter demain comme un secteur moteur de l'activité économique. **L'enjeu est de renforcer le rayonnement du bassin rémois vers l'extérieur et à destination des locaux (tourisme et loisirs).**

Le constat d'un manque d'hôtellerie de milieu de gamme, d'une offre d'hébergement de plein air et d'une structuration d'une offre « familles » **nécessite de favoriser leur création en intégrant les enjeux de sobriété foncière, environnementaux, énergétiques et écologiques.** Ces hébergements pourront prendre des formes variées répondant aux besoins des clientèles. Dans ce contexte, le soutien au développement d'hôtellerie de plein air et d'aire de camping-car permettant d'accueillir des clientèles familiales permettra de répondre à un réel besoin.

Conforter le développement touristique passe également par une diversité de l'offre en produits, hébergements et en pratiques touristiques avec le développement de nouvelles formes de tourisme comme l'itinérance qui inclut les notions de déplacements et de traversée des territoires. Elle permet de sortir du principe de tourisme de séjour ou de villégiature, et rejoint l'idée de voyage.

À la fois encadré et spontané, le tourisme dit d'itinérance se base sur les qualités intrinsèques du territoire, sans réclamer d'infrastructures lourdes, et permet de générer un réseau de parcours reliant les sites et favorisant l'implantation d'équipements ou d'activités touristiques.

La mise en réseau des parcours est un objectif fort des politiques publiques pour créer sur le territoire du Grand Reims un maillage de balades touristiques, déterminant ainsi les besoins en termes d'équipements et d'activités touristiques. Il s'agit de constituer une offre cohérente et complète à l'échelle du territoire autour de cet ensemble de parcours.



Le positionnement du territoire du Grand Reims dans un maillage de destinations de tourisme avec Epernay, Châlons-en-Champagne, Troyes... constitue un enjeu et un objectif de développement.

Par ailleurs, l'accessibilité de la destination **est un élément prioritaire pour la venue des visiteurs**. Au même titre que l'intermodalité de transports au sein du territoire qui est un élément clé de la qualité de l'expérience vécue pour le visiteur. L'accessibilité s'entend également sous l'angle de la digitalisation, à travers la poursuite de la numérisation de l'offre touristique, élément indispensable face à l'évolution des modes de vie et comportements d'achats. L'amélioration de la couverture numérique et le déploiement des infrastructures liées aux réseaux de téléphonie mobile à haut débit de dernière génération notamment sont donc ici un enjeu d'aménagement et de développement économique.

Il s'agit de rendre les différents équipements touristiques plus accessibles et plus visibles au service de tous les habitants et visiteurs du territoire.

3.2 Valoriser l'œnotourisme et l'agritourisme et en faire des filières d'excellence

Le territoire dispose d'un important patrimoine autour de la vigne et du vin, porteur de valeurs d'avenir et d'une diversité œnotouristique d'une variété incomparable permettant de faire vivre des expériences extrêmement diverses aux touristes. **Il s'agira de soutenir les projets pour la création d'hébergements thématiques liés au champagne, et le développement de chambres d'hôtes et de gîtes de charme dans le vignoble** afin d'ancrer le territoire comme la destination incontournable pour l'œnotourisme. Et cela tout en veillant à éviter le surtourisme, à maintenir l'équilibre entre les différentes formes d'hébergement touristique "traditionnel" mais aussi résidentiel et ainsi préserver le cadre de vie des habitants du territoire.

Le Grand Reims dispose également d'un potentiel pour construire et valoriser le territoire comme une destination gourmande d'excellence à travers l'agritourisme. Comme pour l'œnotourisme, il est question d'allier la qualité du produit et la richesse patrimoniale et environnementale du terroir.

Il s'agira de soutenir les projets pour le développement d'activités liés à l'agritourisme permettant d'associer des produits emblématiques du territoire, des savoir-faire d'entreprises locales avec le patrimoine environnemental ou architectural de qualité.



3.3 Soutenir et développer une offre touristique durable et responsable

Il s'agit d'engager la filière tourisme dans une dynamique d'exemplarité collective afin d'adapter l'offre aux évolutions sociétales et de développer un tourisme à impact positif pour le territoire.

L'année 2020 a été un révélateur, voire un accélérateur dans la prise de conscience du lien entre la pratique du tourisme et son impact positif ou négatif sur l'environnement, l'économie, le bien-vivre des habitants, ... Les attentes ont fortement évolué et l'offre touristique se trouve face à des défis multiples :

- De réactivité face aux crises, sanitaire, économique, climatique...
- De valeurs et de sens au regard d'enjeux d'écologie, d'équité, de citoyenneté, de bien-être...
- De réinvention du voyage, expérientiel, transformationnel, d'aventure humaine, de partage...

Il s'agit d'accompagner le développement d'une offre novatrice et attractive, dans la qualification de la destination, et plus globalement dans cette transition vers un tourisme durable et responsable.²

4- S'affirmer comme un territoire de santé

Facteur de cohésion sociale, la santé devient de plus en plus **un facteur d'attractivité économique fort et différenciant pour les territoires**. Première pourvoyeuse d'emploi du territoire, la filière santé crée autour d'elle un écosystème, autour des hôpitaux, cliniques, pôles de recherche et de tous les acteurs associés. La filière participe ainsi à l'attractivité du territoire et à la venue de nouveaux habitants ou d'entreprises.

Le territoire a pour objectif de soutenir le projet de modernisation du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et de capitaliser sur le site de la polyclinique de Reims-Bezannes, avec deux acteurs clés :

- Le CHU de Reims et les actions qu'il mène conduisent à un impact économique de près de 900 millions d'euros dans le département de la Marne. Le projet d'établissement du CHU de Reims 2021-2025 en cours de déploiement vise à conforter l'ouverture et l'influence du CHU sur son territoire ainsi qu'à développer l'innovation et l'expertise dans la recherche,
- La Polyclinique Reims-Bezannes, ouverte en 2018 et classée meilleure clinique de France en 2019, 2020 et 2021, propose une offre de soins pluridisciplinaire (médecine, chirurgie, obstétrique, laboratoire, procréation médicalement assistée, ...).

Le territoire a pour objectif de pouvoir accompagner la filière santé et les entreprises en place, en leur offrant les capacités de poursuivre leur développement sur le territoire en adéquation avec le parcours résidentiel des salariés notamment la corrélation emploi-logement. Ainsi que la possibilité de soutenir les entreprises émergentes et d'en attirer de nouvelles dans le respect des objectifs de sobriété foncière.

En complémentarité avec ces grands acteurs de la santé, un maillage médical de proximité est présent sur le territoire à travers la présence de professionnels de santé et de maisons pluridisciplinaires regroupant une diversité de spécialités dans un même lieu et permettant d'optimiser l'usage du foncier.

² Extrait de la stratégie d'innovation et de développement touristique 2021-2025- OTGR Mars 2021



III] Renforcer la stratégie d'aménagement et de développement économique

1- Renforcer la compétitivité économique

Améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire implique un effort en matière d'offre d'accueil tant de populations que d'entreprises. Le contexte de maîtrise accrue de la consommation foncière ne doit pas empêcher de développer l'offre et de maîtriser les coûts.

L'ouverture de zones opérationnelles stratégiques pour les activités économiques reste indispensable à la compétitivité du territoire, au maintien et au développement de son attractivité.

Ce modèle, en cours d'évolution, inclut désormais une mobilisation renforcée des espaces urbains existants, telles les friches, les espaces sous-utilisés y compris bâtis permettant une optimisation de l'occupation des bâtiments existants.

L'ambition du territoire est de proposer une stratégie complète et globale aux acteurs du développement économique, en offrant non pas simplement une offre foncière mais une offre globale et complète aux entrepreneurs, aux entreprises et à leurs salariés, intégrant la mobilité, l'habitat, le cadre de vie, les transports, les activités culturelles, sportives et touristiques, une offre de santé et d'éducation. **L'objectif est de faire du Grand Reims un territoire de choix, offrant l'ensemble des aménités de vie aux futurs habitants comme aux actifs.**

2- Créer, optimiser, renouveler des zones d'activités dédiées à l'accueil d'entreprises innovantes et aux activités créatrices de valeur

Le développement économique s'appuie sur la création de zones d'activités pensées notamment pour les entreprises innovantes, susceptibles d'attirer des entreprises de haute technologie, de grands établissements et des laboratoires de recherche et développement dans le respect des objectifs de sobriété foncière et qualité paysagère et écologique.

Les politiques publiques doivent soutenir la création, le développement de start-up via des pépinières d'entreprises dans un premier temps et des espaces de coworking dans un second temps (moyens informatiques et de production mutualisés) y compris en milieu rural, à travers la mise en place de tiers-lieux, de bureaux inter-entreprises, prenant ainsi en compte l'évolution des modes de vie et l'essor du télétravail.

Il s'agit ici pour le territoire du Grand Reims de répondre aux besoins des acteurs économiques et donc de diversifier les espaces économiques pour en faire de véritables lieux de vie, où les entreprises et leurs salariés pourront se voir offrir de nombreux services dans un cadre paysager de qualité. Bien évidemment, la garantie d'un foncier économique disponible, accessible et viable est une autre condition d'une attractivité renforcée.

Il s'agira de favoriser le renouvellement des zones existantes voire leur extension et d'organiser la création de nouvelles, en répondant de manière proportionnée aux besoins de desserte (notamment en transports en commun), de mixité fonctionnelle, de qualité architecturale et environnementale.



3- Optimiser et développer les espaces dédiés aux activités économiques

Ouvrir rapidement des zones opérationnelles stratégiques pour les activités économiques, intégrées dans un schéma de programmation, est indispensable à la compétitivité du territoire. Ces zones opérationnelles doivent couvrir un spectre large avec des zones d'activités orientées dans les secteurs porteurs de croissance : tertiaire de bureaux en lien avec le TGV, industries agroressources, logistique liée aux activités, pharmacie, ... Ces zones d'activités doivent être complétées par des zones d'activités dédiées à l'accueil d'entreprises diversifiées, souvent issues du tissu économique local, intégrant l'activité artisanale.

Il s'agit de programmer des zones d'activités dans les polarités d'équilibres (pôles émergents, bourgs relais, villes rurales) de manière à s'adapter aux besoins des activités en place et procéder à un rééquilibrage de l'offre d'emplois en milieu périurbain, répondant ainsi aux besoins des activités artisanales, créatrices d'emplois. Il s'agit également de poursuivre et d'intensifier la mixité fonctionnelle notamment par l'introduction d'activités économiques et de services dans les quartiers d'habitat social. A ce titre, les actions mises en place avec la zone franche urbaine et le renouvellement urbain doivent se prolonger dans le temps.

Pour conforter, développer la dynamique économique et permettre qu'elle profite à tous, il s'agit de privilégier une organisation des sites économiques en fonction de l'armature territoriale, de manière que l'économie et l'emploi mais également le logement, contribuent à améliorer le fonctionnement interne de chaque bassin de vie de proximité.

En effet, le développement de la mixité économique dans les territoires polarisés est de nature à rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail et à permettre de réduire les distances à parcourir en voiture. Le développement du foncier à vocation économique étant une compétence intercommunale, il est préconisé un maillage et un rééquilibrage avec pour objectif de conforter l'armature territoriale et de permettre aux entreprises et aux salariés de bénéficier des services.

Le tissu urbain traditionnel a vocation à accueillir les activités et les services compatibles avec l'habitat. Il constitue le support prioritaire d'implantation des entreprises. Ces activités viennent conforter la mixité fonctionnelle du tissu des territoires polarisés. Elles se développent dans le cadre du renouvellement urbain, de la mutation du bâti existant comme des opérations en extension. La nature des activités de production, industrielles ou artisanales, peut rendre une implantation au sein du tissu urbain impossible. Certaines zones d'activités ont pour vocation d'accueillir spécifiquement ces entreprises. Leur concentration permet de répondre aux attentes de ce type d'entreprises et d'optimiser l'intervention des collectivités en matière de traitement des nuisances et des risques (par les choix de localisation, de zones tampons, des aménagements spécifiques, ...).

4- Développer les formations en lien avec le territoire et les métiers de demain

Le territoire du SCoT se positionne comme accueillant en son sein une « ville universitaire » qui participe également au développement économique local. Il s'agit d'inscrire l'Université, les grandes écoles (Neoma, Science Po, Institut Catholique de Paris, AgroParistech, Centralesupélec, Ecole Supérieure d'Art et de Design, Centre National des Arts et Métiers, CESI, ...), les centres de recherche et l'innovation (Accustica, Innovact, Centre Européen de Biotechnologie, ...) dans le territoire.



L'amélioration de l'attractivité du système de formation impose que l'Université et les grandes écoles soient intégrées dans l'aménagement urbain, la vie de la cité et que le logement et les services aux étudiants deviennent un facteur positif concurrentiel.

A cette volonté d'intégration s'ajoute celle de la croissance des laboratoires de recherche, qu'ils soient publics ou privés. La stratégie développée en matière d'enseignement supérieur et de recherches vise à offrir simultanément un enseignement de proximité qui réponde à la demande locale et un positionnement sur des créneaux stratégiques par rapport à l'offre universitaire du Grand Est et/ou du Bassin parisien.

Les initiatives visant à compléter l'offre de formation du territoire et à rechercher systématiquement le lien avec les filières d'excellence économiques locales sont à soutenir.

Le développement sur l'ensemble du territoire, des lieux de rencontre et d'espaces de travail partagés pour les différents acteurs de l'innovation (universités, entreprises innovantes, acteurs de l'économie sociale et solidaire) est à favoriser.



Axe 2 : Bâtir une stratégie de solidarité désirable pour devenir un territoire de choix

Dans une société mondialisée, la Communauté Urbaine du Grand Reims s'inscrit dans une politique d'attractivité qui repose sur l'innovation et la création d'un modèle de développement urbain intégré et équilibré qui engage à :

- Assurer un développement maîtrisé et durable adapté au changement climatique et recherchant l'atténuation de ses effets,
- Encourager le concept de ville et d'urbanisme compact et faire en sorte que le développement urbain intégré : limite l'étalement urbain, optimise la consommation foncière, réduise les temps de déplacement et priorise le développement autour des territoires dotés d'aménités urbaines,
- Favoriser une structuration territoriale recherchant la satisfaction des besoins des habitants et des activités dans leur proximité, en s'appuyant sur les différents niveaux de polarités de l'armature territoriale.

I] Concrétiser/Conforter le destin communautaire et assurer le rayonnement du territoire dans son ensemble

1- Renforcer les fonctions métropolitaines du territoire

Il s'agit pour la Communauté Urbaine du Grand Reims de conserver une dimension, une taille critique suffisante pour avoir des ambitions économiques fortes, en particulier pour attirer des emplois et des fonctions stratégiques supérieures. Cette dimension permet également au territoire de retrouver, voire d'accroître son poids relatif au sein du territoire du Grand Est, en interface avec les grandes aires métropolitaines, au premier rang desquelles on trouve l'Île de France, mais aussi l'Eurométropole de Strasbourg, celle de Lille ou même le grand bassin Lyonnais.

L'amélioration constante des moyens de communication n'a cessé de rapprocher Reims et la Communauté Urbaine des grands centres de production et de consommation. L'ouverture de la Ligne à grande vitesse Est a modifié en son temps la lecture et la perception de son positionnement. La Communauté Urbaine du Grand Reims a su tirer parti de cette nouvelle géographie, issue de la grande vitesse au travers notamment le développement des quartiers gare de Reims et de Bezannes.

Elle entend poursuivre la valorisation de cet atout résultant de la réduction des temps de déplacement qui met désormais Reims à 45 minutes de Paris et à 30 minutes de Roissy Charles de Gaulle, mais la met aussi en liaison directe avec les grandes villes de l'ouest et du sud-ouest de la France via la gare de Marne la Vallée (Rennes, Nantes, Tours, Bordeaux, ...).



Tirer le meilleur parti de ces nouvelles proximités est un des objectifs poursuivis. Grâce à cette grande proximité avec l'Île de France et les grandes aires urbaines, la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite le développement des activités métropolitaines supérieures, regroupant les activités industrielles supérieures (industrie chimique, pharmaceutiques, automobile), les services haut de gamme (Recherche et Développement, programmation, conseils en informatique), les services aux entreprises à forte intensité en connaissance (juridiques, comptables, conseils en gestion, architecture) ainsi que les services financiers (assurance, banque).

Ces activités sont en effet l'un des vecteurs de croissance mais également en soit un vecteur d'attractivité pour le reste de la sphère économique.

2- Construire des territoires à vivre de proximité

L'époque n'est plus aux projets de territoire basés sur une forte croissance démographique externe avec son lot d'expansions spatiales, de réseaux nouveaux et d'équipements. **Le Projet d'Aménagement Stratégique s'appuie donc sur des perspectives de croissance raisonnée, dans un contexte démographique globalement stable, avec comme objectifs d'une part de répondre aux besoins des habitants et des activités du territoire et d'autre part de rechercher et de créer les conditions d'un développement de qualité.** Ce dernier s'appuie sur les atouts du territoire et ses marqueurs d'excellence, comme la Bioéconomie, le champagne, son accessibilité, son patrimoine, ses paysages, tout ce qui fait de la Communauté Urbaine du Grand Reims un territoire à vivre, doté d'une grande qualité du cadre de vie pris dans son acceptation la plus large.

2.1 Un dynamisme démographique modéré en adéquation avec la stratégie de peuplement du territoire et son armature territoriale

L'accueil des populations doit être organisé et agencé pour toutes les composantes du territoire et ne pas se limiter aux seules opportunités foncières.

Les nouveaux logements, emplois, services et équipements sont structurés pour permettre de mener des politiques publiques d'aménagement cohérentes et durables.

La répartition démographique doit bénéficier à l'ensemble des territoires du SCoT, en fonction de l'armature territoriale, dans le but de développer une métropole « à taille humaine et de proximité ». L'offre en logement locatif social doit être rééquilibrer territorialement à l'échelle du Grand Reims mais également au sein de la ville de Reims entre les quartiers en matière notamment de dé-densification.

Les nouvelles offres de logements résultant de cet objectif doivent être diversifiées et adaptées en fonction des caractéristiques et des spécificités paysagères, géographiques et urbaines de chacune des composantes du territoire du Grand Reims. Elles promeuvent la qualité en tout point du territoire et permettent de mailler la Communauté Urbaine du Grand Reims de lieux de projets.



2.2 Un développement hiérarchisé, équilibré et cohérent

Le territoire du Grand Reims est maillé par une armature territoriale qui évolue et s'adapte, tout en nuances dès lors que l'on s'éloigne du cœur urbain autour de Reims. Cette armature est la clef pour développer un projet favorisant l'équilibre entre les composantes urbaines, péri-urbaines et rurales du territoire de la Communauté Urbaine. Chacun des échelons de l'armature contribue à la mise en œuvre du projet territorial dans une logique de complémentarité.

Concrètement, l'armature territoriale est construite en 3 grands niveaux :

- **Le niveau 1 du "Réseau Rural"** formé des communes relais et des communes rurales,
- **Le niveau 2 des "Polarités d'équilibre"**, composées des villes rurales, des bourg relais et des pôles émergents,
- **Le niveau 3 des "Fonctions métropolitaines"**, avec la Ville métropole de Reims et les villes urbaines.

Polycentrique, l'armature permet à chaque composante élémentaire du réseau rural de s'appuyer sur une polarité « de proximité » (commune relais, pôle émergent, voire bourg relais), assurant une réponse aux besoins de la vie quotidienne, puis, en remontant les niveaux, elle permet une couverture efficace des besoins de plus en plus rares ou spécifiques : commerces de biens moins fréquents, services plus complexes, et enfin, l'offre de fonctions métropolitaines, de bien rares ainsi que les services de niveaux supérieurs (hôpital, université, ...).

Ces territoires prennent chacun une place à part entière tout en affichant des objectifs différenciés et des orientations de développement qui leur sont propres :

- **Le niveau 1 du "Réseau Rural"** participe pleinement à la construction de la Communauté Urbaine du Grand Reims en apportant ses ressources propres, et notamment agricoles, viticoles et paysagères sans lesquelles la performance dans le domaine de la bio économie en particulier ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, de même que la qualité de vie de l'ensemble du territoire qui concourt à son attractivité. Ce niveau se structure autour du réseau des Polarités d'équilibre,
- **Le niveau 2 des "Polarités d'équilibre"** intensifie les dynamiques urbaines et économiques existantes dans une perspective de territoire polarisé, performant et apaisé, et dans une logique de rentabilisation des investissements existants ou programmés. Il offre aux territoires voisins une offre de proximité complète en réponse aux besoins des habitants,
- **Le niveau 3 "Fonctions métropolitaines"** participe pleinement à la promotion d'une métropole rayonnante et accessible, de proximité.

Le développement urbain se fait désormais en intégrant la notion de modération des consommations foncières. Il passe donc nécessairement par la production de densités bâties, adaptées à leur contexte, en particulier le long des axes structurants de transports. Il s'agit donc de proposer des stratégies volontaristes, différenciées, innovantes et complémentaires dans chacun des territoires de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de proposer une organisation globale harmonieuse et cohérente, s'appuyant sur le développement des territoires déjà structurés en matière de diversité et de mixité urbaine.



Ceci permet d'assurer la viabilité des espaces agricoles, la préservation des sites naturels et l'efficacité de l'offre en équipements, commerces, loisirs et services tout en concourant efficacement à limiter l'artificialisation des sols.

II] Développer une stratégie d'attractivité résidentielle, économique et touristique autonome et solidaire

Le défi de l'attractivité du territoire repose également sur un parc de logement adapté en quantité et en qualité, et diversifié pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures dans l'optique par ailleurs constante de préservation de l'environnement et de la réduction de la consommation foncière.

1- Développer une offre d'habitat exemplaire, diversifiée et qualitative

1.1 Des objectifs de logements adaptés aux perspectives démographiques souhaitées

Les nouveaux logements doivent permettre de répondre aux besoins des populations actuelles et futures dans une stratégie d'accompagnement des parcours résidentiels des ménages. Cette production intègre les besoins de renouvellement du parc existant, ainsi qu'un objectif de lutte contre la vacance, afin de maintenir le taux a minima à son niveau actuel.

La production de logements intègre les besoins liés au vieillissement de la population pour prendre en compte la part croissante des seniors parmi celle-ci, au phénomène de décohabitation et d'évolution des structures familiales.

1.2 Favoriser les parcours résidentiels et assurer la solidarité dans ces parcours

La production prend en compte les besoins de tous les publics spécifiques : jeunes, étudiants/apprentis, jeunes travailleurs, saisonniers, personnes âgées, à mobilité réduite, ménages modestes, publics en difficulté, gens du voyage (en cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage), ... Il s'agit de développer une politique du logement adaptée aux spécificités et aux différentes composantes géographiques et humaines du territoire, afin de conforter son attractivité.

La politique de l'habitat contribue au renforcement de l'efficacité urbaine c'est-à-dire une meilleure utilisation des équipements et des réseaux existants, en particulier les réseaux de transports existants et futurs.

Le développement résidentiel s'effectue en tenant compte en particulier de l'armature territoriale et du rôle de chacun des niveaux qui la constitue.



Cette politique de l'habitat s'appuie sur des objectifs de production de logements adaptés aux besoins territoriaux et s'accompagne de mesures volontaristes en termes de densité, d'intensification urbaine, de stratégie foncière, en lien avec la stratégie de localisation des équipements et services.

La construction de logements pouvant s'adapter aux différents temps de la vie est encouragée, de même que la création de petites unités intergénérationnelles de nature à maintenir dans leur commune de résidence des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les projets de construction favorisant la modularité des logements sont encouragés pour répondre aux nouveaux enjeux d'habiter : Co-living, télétravail, réversibilité, changement d'usage, habitat partagé, ...

La politique de l'habitat doit également permettre l'innovation dans l'architecture, les formes urbaines, les modes d'habiter (colocation), voire dans les modes de production de logements elle-même (autopromotion, habitat participatif, ...) pour répondre à la diversité des besoins et des attentes de la population.

Si l'enjeu quantitatif est un défi réel, les aspects qualitatifs n'en sont pas moins prégnants pour répondre à la diversité des besoins tant en petits logements qu'en grands logements.

La crise sanitaire a changé le rapport des habitants au logement et à l'environnement extérieur générant de nouvelles attentes : une demande d'espaces dédiés au télétravail, la recherche d'un "extérieur" (balcon, terrasse, espace extérieur partagé, ...) et d'une proximité avec la "nature" (parcs, jardins, espaces naturels, forêts urbaines, jardins partagés). La réflexion sur les formes d'habitat et sur la notion « d'individualité » dans le collectif doivent s'inscrire dans une logique de sobriété foncière et ce à tous les niveaux du territoire, même si cette attente est naturellement plus prégnante en milieu urbain plus dense.

Les jeunes ménages et primo-accédants confrontés au renchérissement des coûts et à l'éloignement des polarités, doivent se voir offrir une offre en logement financièrement accessible.

1.3 Répondre aux besoins en logements des populations modestes

Permettre la fluidité des parcours résidentiels signifie développer une gamme de logements diversifiée, attractive et abordable à tous les niveaux de l'armature territoriale et pour toutes les catégories de population. Même si l'ensemble de la gamme de logements doit être développé (locatif public et privé, accession sociale, accession privée), l'accent doit être mis sur le logement aidé (locatif social ou accession sociale), aujourd'hui absent de certaines communes et maillon essentiel des parcours résidentiels. L'offre en logement locatif social doit être rééquilibrer territorialement à l'échelle du Grand Reims mais également au sein de la ville de Reims entre les quartiers en matière notamment de dé-densification.

L'un des objectifs est donc d'assurer la diversification du parc, tout particulièrement dans les secteurs présentant une forte homogénéité de formes et de statuts. L'accent est mis en particulier sur l'accueil des jeunes ménages et des ménages modestes, dont la majorité est aujourd'hui financièrement exclue de certains territoires.



Promouvoir le « vivre ensemble » suppose de :

- Tendre vers un rééquilibrage de l'offre locative sociale sur les communes disposant des aménités pour renforcer leur rôle au sein de l'armature territoriale et répondre à la diversité des besoins en logements sociaux et très sociaux.
- Produire une offre de logements accessibles aux capacités financières des primo-accédant entres autres à l'aide notamment du PSLA (Prêt Social Location Accession) et en mobilisant l'ensemble de la palette d'outils disponibles pour produire des opérations à prix maîtrisés,
- Favoriser l'adaptation des logements au vieillissement des habitants pour le maintien des ménages au domicile.
- Accompagner l'installation des ménages les plus modestes en intégrant notamment le coût des déplacements pour atteindre les principaux services et lieu d'emplois.

En privilégiant les dessertes existantes en transport collectif, la localisation des nouveaux logements diminue les mobilités automobiles contraintes, sans que cette importance à l'égard de la desserte en transports collectifs ou par des mobilités alternatives à l'automobile ne puisse conduire à exclure des parties du territoire du développement d'une offre en nouveaux logements de ce seul fait.

1.4 Réemployer le parc existant, soutenir et inciter à la rénovation énergétique des logements pour s'inscrire dans la stratégie environnementale et bas carbone

Outre la production de logements neufs, l'autre moyen à mobiliser pour répondre aux besoins en nouveaux logements et pour optimiser l'usage du foncier, c'est la reconquête des centres urbains, des quartiers anciens, des friches. Cela passe par une remise sur le marché, après revalorisation, des logements vacants, l'aménagement et l'utilisation des vides urbains (dents creuses) dans le respect d'un équilibre avec les besoins de nature présents nécessaires en ville mais aussi dans les villages.

De plus, face aux risques croissants de précarité énergétique des populations, la performance énergétique des bâtiments devient un paramètre essentiel. Pour éviter cette précarisation et augmenter le confort de vie des ménages, la politique d'habitat déployée par les politiques publiques veille aux exigences d'efficacité énergétique des constructions neuves et à la réduction de la consommation énergétique du bâti ancien.

2- Développer une offre de commerces, services et d'équipements de proximité

2.1 Favoriser une politique d'implantation d'une offre de services et d'équipements au plus près des habitants

La Communauté Urbaine du Grand Reims entend offrir aux habitants une couverture la plus complète possible en termes d'équipements, services et commerces. La recherche de proximité d'accès aux équipements, réseau services, commerces, ... est donc un objectif majeur afin de renforcer la qualité de vie sur le territoire.

Les différents services, équipements et commerces, qu'ils soient quotidiens ou de niveau métropolitain, devront être localisés au plus près des habitants et aux points d'interconnexion des réseaux de transports en commun.



Face à la progression du coût des déplacements automobiles, une nouvelle façon de concevoir l'espace urbain dans chacun des échelon de l'armature territoriale s'impose, propice aux modes de déplacements alternatifs à l'automobile, s'inscrivant dans une trajectoire de mobilité décarbonée.

En réponse aux aspirations de lieux de vie offrant commerces, équipements (notamment scolaires pour les familles), services (santé, en particulier pour les personnes âgées), accessibilité en transports en commun, loisirs, parcs et espaces verts, ... il faut préférentiellement développer des politiques publiques articulant l'aspiration des ménages à un environnement de qualité et un accès facilité aux services essentiels ainsi qu'aux transports publics.

2.2 Renforcer l'attractivité des territoires ruraux et améliorer la qualité de vie de leurs habitants

L'attractivité des territoires ruraux est réelle et l'objectif est ici de la renforcer en améliorant le niveau de service, de commerce et d'équipements des polarités d'équilibre, des bourg relais et des pôles émergents ainsi que, dans une moindre mesure, des communes relais. Ce renforcement des polarités du niveau 2 de l'armature territoriale s'accompagne d'une offre de mobilité adaptée, du déploiement du réseau des lieux de coworking et de celui des pôles de santé pour limiter les obligations de déplacements automobiles générées par l'éloignement.

2.3 Structurer une offre commerciale de proximité en réseau

Le développement de l'offre commerciale, des équipements et des services répond aux besoins des ménages. L'offre commerciale est adaptée aux différents contextes territoriaux. Pour cela, les commerces et les services à la personne se localisent préférentiellement dans les centralités existantes pour renforcer l'offre de proximité.

Le projet d'adapter l'offre commerciale aux contextes territoriaux et à l'objectif de lutte contre l'artificialisation, vise en premier lieu à contenir les grandes concentrations commerciales de type métropolitain, fortement dépendantes d'une desserte automobile, qui apparaissent aujourd'hui suffisamment structurées pour répondre à la demande des prochaines années.

En second lieu, c'est la stabilisation des emprises des grands pôles périphériques qui est visée, ainsi que la diversification du tissu commercial et le cas échéant la mutation et la reconversion afin de répondre au plus près aux attentes des consommateurs. La prise en compte des nouveaux modes de consommer et des nouvelles logiques commerciales des enseignes est un élément clé à prendre en compte pour bâtir une armature commerciale.

L'offre commerciale, d'équipements et services majeurs est organisée en fonction de la desserte par les transports en commun et les modes doux dans l'objectif de permettre :

- Une accessibilité à tous,
- De limiter les obligations de déplacements en voiture particulière et de favoriser une gestion plus durable des territoires ainsi que d'une mobilité décarbonée.



2.4 Assurer l'accessibilité aux infrastructures sportives et culturelles

Une Communauté Urbaine attractive se caractérise notamment par la diversité et la qualité des services qu'elle offre à ses habitants et à ses visiteurs. Les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé, du sport, du tourisme d'affaires ou de la culture sont directement concernés.

Le territoire organise le développement et l'accueil de grands équipements (culturels, sportifs, médicaux, administratifs, commerciaux, touristiques, scientifiques...) dans un souci de mise en synergie et de mise en réseau à l'échelle du SCoT, mais également en lien avec les territoires voisins.

La recomposition territoriale et les mutations du système urbain liées aux modalités de déplacements passent par une mise en réseau des villes du triangle marnais.

Dans cette optique, les grands équipements d'intérêt métropolitain doivent se placer en complémentarité les uns des autres. C'est la raison pour laquelle une intensité urbaine et une mixité fonctionnelle sera privilégiée dans le cadre de l'implantation des grands équipements éventuels qui seraient complémentaires de l'offre existante. Grands générateurs de flux, les grands équipements doivent faire l'objet d'une desserte en transports collectifs et d'outils dévolus à la mobilité des personnels comme du public.

Mis en exergue par le Projet de Territoire du Grand Reims comme un élément de la stratégie d'attractivité et du bien vivre ensemble, les tiers-lieux de type coworking ou corpoworking ont pris une ampleur importante depuis la crise sanitaire. **Il s'agit pour les politiques publiques de faciliter leur développement en cohérence avec l'armature territoriale, pour faciliter la recherche de proximité des actifs et des habitants, en jouant sur les effets levier de leur fréquentation sur le commerce de centre-bourg existant et futur, en complément du télétravail.**

Leur localisation doit intégrer les enjeux de mobilité collective, de mobilité active, de développement et de renforcement des territoires polarisés, ainsi que la recherche d'une couverture progressive de l'ensemble du territoire.

2.5 Développer des espaces de nature de proximité

Le Projet d'Aménagement Stratégique intègre les fonctions de biodiversité dans son axe 3. Il s'agit ici d'évoquer le caractère d'équipement que représentent ces espaces de nature de proximité. Leur développement est un enjeu et un objectif, en accompagnement de la recherche d'intensité et de densité urbaine projetées en réponse à l'objectif de maîtrise de la consommation foncière. Les politiques publiques, les grandes opérations d'aménagement et d'urbanisation ou de réurbanisation (friche, rénovations urbaines) doivent intégrer le développement de ces espaces dans leurs programmes et concourir à la réduction de l'artificialisation des sols.



3- Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire

La deuxième clé d'un territoire attractif est celle de l'organisation des réseaux, des flux, pour que ce bassin de vie soit mieux connecté avec ses composantes internes comme avec son environnement proche ou lointain. Elle introduit l'idée d'articulation entre de multiples échelles qui permet d'élargir le bassin d'emploi potentiel.

3.1 Prioriser le développement des transports en commun structurants

La mobilité interne de la Communauté Urbaine du Grand Reims, compte tenu de son armature territoriale, impose un système de transport optimal et multimodal. Les liaisons entre le cœur d'agglomération et les villes limitrophes doivent être performantes tant au niveau routier que ferroviaire. Les gains de temps de transport sont à rechercher et à préserver afin de limiter d'éventuels risques d'engorgement et afin de répondre à un enjeu de décarbonation des modes de vie.

Les politiques de mobilité veillent à assurer une accessibilité la plus large possible aux habitants et aux usagers, dans l'optique d'une mobilité pour tous.

Le maillage du bassin territorial passe aussi par la structuration du réseau entre les diverses polarités en fonction de leurs tailles et rôles. De ce fait, la mise en œuvre de liaisons ferroviaires performantes et interconnectées aux réseaux urbains est un enjeu de renforcement de la cohésion communautaire.

Il en est de même d'une mise en place d'une desserte de qualité en transports collectifs des équipements métropolitains (gares et haltes, centres de congrès, universités, espaces culturels ou sportifs), notamment en termes de temps de parcours, qui renforcera l'attractivité de ces équipements et donc de la Communauté Urbaine du Grand Reims vis-à-vis de l'extérieur.

Le développement de l'espace autour des gares est également un objectif des politiques d'urbanisation et d'aménagement pour optimiser les effets positifs liés à une offre alternative à la voiture. Les orientations qui en découlent sont de :

- Valoriser et développer les activités en sachant tirer parti des opportunités d'aménagement autour des gares TGV de Reims-Centre et Champagne Ardenne qui ont un impact en termes de déplacements et d'image bien au-delà de l'aire du SCoT. Ces deux gares doivent jouer la complémentarité en termes de déplacements mais également par leurs stratégies de développement,
- Favoriser la croissance urbaine autour des axes de transports structurants (gares et haltes, arrêt de tramway ou de Bus à Haut Niveau de Service), ce qui permet de limiter l'étalement urbain et ses impacts en termes de consommation foncière), de limiter la création de nouvelles infrastructures et les déplacements en voitures particulières. C'est un moyen de jouer la complémentarité entre les politiques de déplacements et d'aménagement du territoire en s'appuyant sur les corridors de développement à l'échelle de l'aire du SCoT (Vallée Vesle amont et Aval, Vallée de la Suippe, franges du centre urbain ...),
- Développer une stratégie de rabattement sur le réseau de transport en commun connecté au ferroviaire, pôle de mobilité autour des gares du territoire, ...



3.2 Développer et inciter la propagation de solutions de mobilité alternative sur le territoire

Une approche qualitative de la mobilité, notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail passe par un report modal vers des modes adaptés selon les distances et les aménagements existants (transports en commun, vélo, marche à pied, etc.)

Les nouveaux modes de déplacement (mobilités actives, électriques, ...) doivent chacun trouver leur place dans le système global de mobilité, en particulier dans une perspective d'interconnexion, de hiérarchisation et de décarbonation des mobilités.

Les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire jouent un rôle clef pour accompagner les mobilités alternatives à l'autosolisme. Le défi d'une bonne gestion foncière dans un contexte de rareté nécessite de cibler les équipements les plus propices à répondre aux enjeux de report modal (parking ou arrêt de covoiturage, aménagements cyclables, pôles d'échanges multimodaux, etc.). L'ensemble des politiques en faveur de la décarbonation des mobilités relèvent ainsi d'un défi de cohésion sociale et territoriale majeur nécessaire à la résilience du territoire et à l'atténuation de sa vulnérabilité, liée à la dépendance à la voiture individuelle.

3.3 Soutenir la mobilité par la conduite de politiques complémentaires

Parallèlement doivent être menées des politiques urbaines dans les corridors du tramway et des transports à haut niveau de service par des politiques d'embellissement, d'implantation de grands équipements et d'habitat qui permettront de valoriser les retombées de cet investissement public.

Le système de transport lourd doit conforter des centralités de quartiers, dynamiser des secteurs commerciaux et prolonger le rayonnement du centre-ville sur l'agglomération. Le développement de l'offre de transport en commun anticipera les évolutions urbaines et l'urbanisation de secteurs en développement.

La réponse aux besoins croissants de mobilités périurbaines nécessite une approche globale et cohérente en termes d'infrastructures. Dans un contexte de gestion économe de l'argent public et de l'espace, les politiques de mobilité et le développement des infrastructures chercheront à optimiser les ouvrages existants ou programmés. A ce titre, l'accroissement des connexions avec le réseau autoroutier, comme cela se réalise sur l'A34 permettra une meilleure irrigation du territoire, cette orientation intégrant également l'A26.

Il s'agira également d'éviter les concurrences intermodales dans ce souci de gestion économe. Il importe de jouer la complémentarité plutôt que la concurrence entre les différents modes, afin de valoriser les investissements consentis en faveur des transports collectifs.

Cela repose sur l'identification de points de convergence donc d'intermodalité entre les réseaux plutôt que la superposition d'investissements sur un même secteur (pôle intermodal du centre-ville par exemple).



Pour assurer les connexions optimales entre zones d'activités et dessertes multimodales, dans un souci de développement et de compétitivité des zones d'activités, il importe de faciliter l'accès des grands pôles au réseau autoroutier.

Cependant, le réseau de voirie doit assurer, à l'intérieur de ces mêmes zones, une desserte fine et sécurisée des entreprises, y compris le cas échéant en termes de mobilités douces.

Enfin, les principales zones d'activités doivent offrir aux entreprises au moins une alternative complémentaire au transport « tout routier » de marchandises (ferroviaire, fluvial, ...) afin de contribuer à la réduction des consommations énergétiques.

Les voies nouvelles, contournements et les systèmes d'échanges nouveaux rendus nécessaires par l'évolution des besoins de mobilité intègrent la lutte contre les nuisances et les pollutions. Les contournements destinés à écarter les nuisances du trafic routier des cœurs urbains et des zones résidentielles ou à sécuriser l'écoulement du trafic n'ont pas vocation à devenir le support d'une urbanisation nouvelle.

La mobilité est également une question d'accessibilité aux communications électroniques. La priorité doit être donnée à la couverture des zones d'activités car l'accès aux réseaux d'information et de communication est particulièrement crucial pour l'implantation des entreprises, dans un contexte de concurrence entre les territoires.

3.4 Tendre vers le développement d'une offre multimodale de transport des marchandises et des livraisons

La forte augmentation du développement des plateformes logistiques proches des axes à grande circulation et le déclin du fret ferroviaire participent à l'accroissement du fret routier, induisant la problématique du « dernier kilomètre ».

Afin de maîtriser les flux de marchandises et de livraisons, les politiques de mobilités facilitent et encouragent le maintien et le développement d'une offre multimodale de transports de marchandises (routier, fluvial, fret ferroviaire). Il s'agira également d'opérer les choix d'implantation des activités génératrices de trafic de marchandises, notamment par rapport aux potentialités de développement des plateformes multimodales (ferroviaires, fluviales).

Le canal participe d'une vocation logistique et industrielle historique qui pourra le cas échéant être réactive.



4- Consolider une offre touristique permettant au territoire de prendre toute sa place dans la carte touristique et événementielle locale et nationale

4.1 Faire du tourisme un facteur d'équilibre territorial, économique et social et donc d'attractivité majeure, dimension clé du Projet de Territoire

Le tourisme et l'offre touristique sont des éléments importants de l'attractivité d'un territoire. Identifiés en tant que tels dans le Projet de Territoire du Grand Reims, ils trouvent toute leur place dans le présent Projet d'Aménagement Stratégique, à la fois comme filière économique à part entière, inscrite dans l'axe 1 du présent projet, et comme élément de renommée et d'attractivité au sein du présent axe 2.

Les politiques publiques assurent en conséquence de cet intérêt pour un élément économique non délocalisable, réparti à des titres divers sur tout le territoire du Grand Reims, la préservation et la mise en valeur des éléments supports de l'offre touristique au titre :

- Du patrimoine historique,
- Du patrimoine bâti exceptionnel mais aussi du patrimoine plus vernaculaire à tous les niveaux de l'armature territoriale,
- De la qualité des paysages naturels, agricoles, viticoles et urbain (inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO),
- De l'intérêt des milieux naturels, en particulier aux abords des cours d'eau et dans le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

4.2 Faire rayonner le territoire

Situé au cœur de la démarche de marketing territorial (« Reims Légend'R », Reims Tourisme et Congrès), le développement touristique est un élément important du Projet d'Aménagement Stratégique notamment en matière d'aménagement du territoire et d'emprise foncière.

Le rayonnement d'un territoire passe également par sa capacité de création et d'innovation. **L'objectif en matière d'équipements structurants, de développement touristique et culturel (y compris de l'accueil d'une clientèle d'affaires) est de pouvoir mettre en scène au niveau national et à l'international les créations et les spécificités culturelles, événementielles du territoire grand rémois dans le respect de la lutte contre l'artificialisation.** Il s'agit de construire une stratégie de développement qui repose sur une diversité d'offres sur les territoires, sur les acteurs et une volonté de diffusion.

Cela se traduit par la mise en place d'événementiels forts (culturels, congrès, salons professionnels, ...) et des équipements structurants qui leur seraient nécessaires.



4.3 Assurer l'accessibilité du patrimoine à tous les habitants

La politique de mobilité veille à assurer l'accessibilité du patrimoine pour tous les habitants, premiers excursionnistes mais aussi ambassadeurs du territoire, et bien-sûr aux touristes.

La desserte des sites emblématiques et des ensembles touristiques est rendue progressivement accessible aux différentes mobilités, notamment aux mobilités douces support de plus en plus important au regard du développement du tourisme d'itinérance.

L'accessibilité des sites touristiques et la croissance de l'offre s'accompagnent du développement des hébergements touristiques, dans un équilibre entre ces différentes formes (hôtellerie traditionnelle, hébergement de plein air, gîtes, ...) et en veillant à ne pas accroître la pression sur le parc de logements de Reims et des communes du territoire.

4.4 Valoriser le canal de l'Aisne à la Marne

Les voies d'eau et en particulier les canaux sont un élément d'attractivité tant pour les habitants pour leurs activités récréatives (sport, balade, activités halieutiques, ...) que pour les touristes.

Le canal de l'Aisne à la Marne constitue d'ailleurs un vecteur touristique à part entière via le tourisme fluvial, partie intégrante de l'offre du territoire. Les politiques publiques auront parmi leurs objectifs à veiller à la valorisation de ce canal et notamment de ses haltes nautiques, mais aussi la création de haltes supplémentaires, le développement d'activités complémentaires à celle du tourisme fluvial (commerce, services, équipement, ...) et du tourisme d'itinérance utilisant les chemins de halage, autant d'éléments qui devront être facilités et développés pour enrichir et compléter les usages autour de ce canal.

III] Accroître la notoriété du territoire du Grand Reims

Construire un bassin de vie attractif et durable consiste aussi à diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles, à limiter l'impact environnemental des activités sur le territoire, à maintenir un cadre de vie attractif et à favoriser le développement résidentiel dans les zones où les services et la mobilité sont facilités.

1- Mettre en avant et valoriser le patrimoine naturel du territoire et l'ensemble des atouts du territoire permettant d'assurer une bonne qualité de vie

1.1 Miser sur une armature naturelle et paysagère complémentaire de l'armature territoriale

Le « capital nature » du territoire doit être préservé et valorisé. Les espaces naturels et agricoles sont appréhendés par les politiques publiques comme un atout dans l'articulation avec l'espace urbain afin de créer un cadre de vie qualitatif mais également préserver les identités territoriales. Le Projet d'Aménagement Stratégique s'inscrit dans les objectifs nationaux et internationaux des territoires post-carbone et fixe une orientation de préservation et une mise en valeur des espaces naturels, des ressources, de la qualité paysagère et des continuités écologiques.



Cette valorisation se décline spatialement en fonction de l'armature naturelle et paysagère composée par les espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi par les espaces végétalisés plus classiques dit « banals » de lisières urbaines, de jardins privés, de coupures urbaines, ou encore de végétalisation d'espaces publics favorisant les échanges entre les milieux.

Cette armature répond bien évidemment à des objectifs environnementaux mais répond également à des enjeux et des objectifs d'attractivité résidentielle, économique et touristique, en complémentarité des autres armatures (territoriales et commerciales).

1.2 Mettre en avant le patrimoine naturel et agricole du territoire

La plaine de Champagne crayeuse couverte par une agriculture « d'openfield » offre un paysage particulier dont l'homogénéité doit être conservée en y limitant le mitage. Le vignoble et les massifs boisés qui couronnent les coteaux doivent être mis en valeur par l'aménagement de points de vue et de parcours de découverte. Le caractère périurbain de certains bois de la Montagne de Reims contribue au développement de la fréquentation citadine de la forêt, qui joue ainsi un rôle social.

Ailleurs, le territoire forestier résulte des reliquats issus des défrichements qui ont donné un rôle majeur à l'agriculture et à la viticulture tant du point de vue de l'occupation de l'espace que de l'économie locale.

Dans le territoire du SCoT, la forêt est un enjeu multiple, du point de vue de :

- La sylviculture particulièrement sur la Montagne de Reims et dans les peupleraies des fonds de vallée,
- La faune et de la flore et en particulier de la présence de la grande faune de la Montagne de Reims,
- La fréquentation de loisirs et touristique dans une dynamique périurbaine.
-

Face aux enjeux multiples des espaces forestiers, les objectifs sont de :

- Préserver et protéger la forêt spécialisée pour son rôle vis-à-vis de la faune et la flore, du fait de leur qualité spécifique, qui induit une régulation de la fréquentation citadine,
- Valoriser et aménager les forêts ou parties de forêt à vocation récréative dans le respect de leur vocation écologique et en évitant les parties environnementalement les plus sensibles, afin que la fréquentation citadine puisse se développer dans le but d'accroître l'offre de loisirs en milieu naturel
- Et pour les autres espaces forestiers, il s'agit de procéder à des aménagements légers, favorisant une fréquentation respectueuse du milieu

2- Faire du paysage un facteur d'identité et d'attractivité du territoire

L'exigence de qualité paysagère portée par le présent Projet d'Aménagement Stratégique réside notamment dans l'objectif de préservation des grands ensembles paysagers qui forment la toile de fond du cadre de vie des habitants, ainsi que des caractéristiques paysagères urbaines qui témoignent de l'histoire et des activités des habitants.



Cette préservation s'étend aux interactions qui se développent entre les espaces de nature et les espaces urbains, avec des éléments d'excellence comme la Montagne de Reims (Parc naturel régional³), les massifs, les lignes de crêtes ou les paysages de Champagne inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Autre facteur d'attractivité résidentielle, l'eau et ses paysages spécifiques en cordon constituent une composante du territoire et une opportunité en termes de valorisation et de préservation de cette signature paysagère.

Les politiques publiques intègrent le respect de l'eau et de ses valeurs écologiques et fonctionnelles dans tous les projets d'aménagement pour en faire une valeur d'excellence et d'innovation urbaine au service du cadre vie et de sa qualité, en sus des bénéfices recherchés par ailleurs de préservation de la qualité de l'eau, de limitation du ruissellement et de prise en compte des événements climatiques extrêmes liés au réchauffement du climat.

Il s'agit désormais d'innover et d'envisager les formes urbaines et architecturales les plus à même de s'adapter à ces conditions naturelles et de contribuer ainsi au triple objectif d'exemplarité environnementale, de maintien et de développement de la biodiversité en ville ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

Les entrées de ville constituent un point nodal pour les visiteurs qui entrent sur le territoire. Assurer la qualité paysagère et urbaine de ces espaces, interfaces entre les espaces naturels, agricoles et viticoles d'une part et les espaces urbanisés de l'autre est donc un enjeu et un objectif des politiques publiques. Cet objectif s'adresse évidemment en premier lieu aux espaces identifiés au titre du code de l'urbanisme, mais cette interface existe partout où l'urbanisation s'est développée et dans une recherche de qualité paysagère globale, synonyme d'attractivité. Ce sont ces interfaces toutes entières qui doivent être concernées.

³ La Charte du Parc naturel Régional de la Montagne de Reims en cours de révision 2024-2039 poursuit de nombreux objectifs relatifs à la protection et à la valorisation de la cohérence paysagère



Axe 3 : S'engager dans les transitions pour devenir un territoire plus sobre et plus durable

Le défi d'un urbanisme durable et maîtrisé pour promouvoir des territoires résilients, c'est de se doter de **la capacité d'anticiper, de réagir et de s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles ils doivent faire face**. Il s'agit ainsi d'inscrire le territoire du Grand Reims dans un objectif de lutte contre le changement climatique en mettant au cœur des politiques d'aménagement du territoire les questions de gestion optimale des développements, des mobilités et de préservation des ressources naturelles.

Ce défi conduit nécessairement le territoire du Grand Reims à mettre en œuvre une politique volontaire en matière de compacité de l'urbanisation, de maintien et d'introduction de la nature en ville et d'optimisation du lien entre développement urbain et transports collectifs.

I] Assurer un développement soutenable de la ressource foncière

1- Valoriser et exploiter le foncier disponible

L'une des priorités de ce Projet d'Aménagement Stratégique est de définir les conditions d'un développement urbain maîtrisé et équilibré de la Communauté Urbaine du Grand Reims tout en s'inscrivant dans les réalités de fonctionnement actuels du territoire et en valorisant ses potentialités.

Il propose ainsi une organisation fondée sur trois principes complémentaires :

- L'intensification du développement urbain et la structuration des territoires autour des centralités des niveaux 2 et 3 de l'armature territoriale, déjà bien équipés, bien desservis ou qui le sont potentiellement, tout en rationalisant la consommation d'espace,
- La maîtrise du développement urbain extensif des territoires peu équipés ou éloignés des fonctions urbaines associée au renforcement des polarités du niveau 2 de l'armature territoriale et des cœurs de villages,
- La recherche de réduction de l'usage individuel de l'automobile en assurant l'articulation transports/urbanisme, en améliorant les fonctionnements de proximité, la réduction des distances et des temps de parcours imposés (proximité entre logement, travail et lieux d'échanges et de service), sans pénaliser pour autant les fonctionnements de niveau métropolitain (bassin d'emploi, pôles économiques principaux, grands équipements collectifs).

1.1 Intensifier et densifier le foncier aménagé existant

Les communes, quelle que soit leur taille, disposent en leur sein de ressources foncières parfois conséquentes, issues de terrains desservis par les équipements et les réseaux mais peu ou pas bâtis. Issus de l'histoire urbaine de la commune, de l'évolution de l'usage des sols et des constructions au fil des décennies, ces espaces sont un axe important de la stratégie foncière du projet.



Leur mobilisation est souvent plus complexe que le développement par extension, mais la collectivité y a déjà réalisé la majeure partie des investissements nécessaires à leur valorisation : voirie, réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité et voire d'assainissement sont en place ou à proximité immédiate et n'ont plus à être réalisés, tout juste parfois à être renforcés. Dès lors qu'il n'est pas porteur d'enjeux particuliers, environnementaux ou autre, l'objectif poursuivi est de pouvoir de mobiliser prioritairement ce foncier pour répondre aux besoins de développement, en tenant compte du contexte urbain.

Ces dents creuses, ces vides urbains et ces bâtiments obsolètes ou faiblement construits sont des sites privilégiés pour densifier les tissus urbains et intensifier l'usage des réseaux déjà réalisés. Ce souhait d'intensifier et de densifier l'urbanisation existante n'exclut pas qu'ils puissent être aussi des espaces de renaturation, de désimperméabilisation le cas échéant, en accompagnement d'une nouvelle urbanisation ou pour équilibrer le bilan de la consommation foncière et de l'artificialisation à terme. Mais là encore, ce nouvel usage permettra d'autant mieux d'intensifier l'usage du foncier ailleurs, dans la commune, à proximité ou plus largement au sein de la Communauté Urbaine.

Il y a donc au sein de la stratégie foncière du territoire un enjeu majeur à mobiliser ce foncier équipé, à la fois pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi pour préserver la capacité à satisfaire des besoins de développement en extension qui ne pourraient pas trouver leur place au sein des tissus existants (industrie, équipements, voies nouvelles, pistes cyclables hors urbanisation, ...).

Cette politique en faveur du foncier aménagé trouvera utilement à être complétée par une démarche active et la facilitation des recompositions foncières, qui permet, en modifiant les limites parcellaires de recréer du foncier constructible⁴.

1.2 Réemployer les friches

Les friches, quelle qu'en soit l'origine, la taille, la nature ou leur localisation peuvent constituer une vraie ressource, un potentiel. Elles constituent un gisement foncier parfois considérable dont la mobilisation permet de limiter les besoins de foncier en extension. La politique de reconquête des friches, déjà largement entamée, est un enjeu encore plus prégnant dans la stratégie foncière inscrite dans ce Projet d'Aménagement Stratégique.

En effet, le processus de limitation toujours plus importante de la consommation foncière et de l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici à 2050 conduit la collectivité à privilégier le réemploi de ces friches chaque fois que possible, en fonction des contraintes et de leur localisation.

A noter que même si leur localisation ou leur nature ne permet pas d'envisager un réemploi au bénéfice direct d'une urbanisation nouvelle, ces friches représentent aussi un capital de renaturation, de désimperméabilisation et de compensation des futures artificialisations des sols, ce qui renforce encore l'intérêt de leur maîtrise foncière qui sous-tend ce projet.

⁴ Démarche dites de "BIMBY", acronyme de "Build In My Back Yard", traduisible en "construisez dans mon arrière-cour" dont la philosophie est de réemployer les jardins des constructions d'habitation en recomposant les parcelles, ou les espaces inutilisés des entreprises au sein des zones d'activité pour dégager de nouvelles parcelles constructibles sans consommation foncière supplémentaire.



Un développement urbain mal contrôlé aboutit à une consommation d'espace mettant à mal les espaces naturels, forestiers et agricoles. Combiné à la fragmentation de l'urbanisation et des espaces urbains, il en résulte un étalement urbain qui crée une dépendance automobile, aux conséquences multipliées par l'allongement des distances.

La recherche d'économies dans l'usage du foncier, doit se faire par une conception renouvelée de l'ordonnancement des espaces aménagés et urbains que ce soit au travers des règles d'urbanisme notamment de hauteur, de l'aménagement des espaces publics, de la voirie, de la mobilité, ...

2- Limiter la consommation foncière et tendre vers le "Zéro Artificialisation Nette"

Le foncier et sa disponibilité ne sont plus aujourd'hui une conséquence aval des politiques d'aménagement et d'urbanisme, mais un enjeu majeur en soit, qui va déterminer à l'amont les politiques urbaines et conditionner le développement du territoire. Présente historiquement dans le cadre législatif depuis des décennies, la préoccupation de l'économie du foncier et de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a pris une résonance bien plus forte à l'aune des évolutions du climat présentes et à venir et de la nécessité de s'engager dans une transition écologique et bas carbone.

La prise de conscience d'un nouveau paradigme où l'espace agricole n'est plus la prochaine frontière à conquérir par l'urbanisation s'est imposée, débouchant sur la loi Climat et résilience de 2021 qui a fixé l'horizon de la fin de l'artificialisation nette des sols à 2050.

Face à cette impérieuse nécessité et à son territoire majoritairement composé par ces espaces qui constituent également l'origine de ses principales ressources (touristique, agricole, viticole, ...), la Communauté Urbaine du Grand Reims fait le choix de s'engager dans une stratégie résolue mais adaptée à son contexte, de limitation de la consommation foncière d'abord, puis de limitation de l'artificialisation des sols ensuite.

Outre les objectifs énoncés ci-avant d'économie du foncier, de lutte contre le gaspillage du foncier, de densification de l'usage du sol et de réemploi privilégié de l'existant et des friches, les politiques d'aménagement, d'urbanisme et la stratégie foncière de la Communauté Urbaine et des acteurs de l'aménagement publics et privés intègrent pleinement cet objectif en faveur de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, la limitation de la consommation foncière d'une part et d'artificialisation d'autre part.

La trajectoire retenue par la Communauté Urbaine pour mettre en œuvre les objectifs nationaux et régionaux en faveur d'une part de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'autre part de la réduction du rythme de l'artificialisation est la suivante :

- 2021/2030 : sur cette première tranche, les consommations foncières doivent tendre vers une réduction de moitié par rapport à la précédente décennie 2011-2020
- 2031/2040 : sur cette deuxième tranche, l'objectif de sobriété foncière s'inscrit dans une logique de réduction du rythme d'artificialisation de -75% par rapport à la période 2011-2020
- 2041/2050 : Sur cette dernière tranche, poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre le ZAN en 2050



Pour mémoire, lors de sa dernière présentation de l'avancement de la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) le 30 mai 2023, la région Grand Est avait présenté les quotités disponibles, sous réserve en particulier d'évolution des textes législatifs et réglementaires à :

- 370 ha de consommation foncière maximale admise pour 2021-2031,
- 220 ha d'artificialisation pour la période 2031-2040
- 110 ha d'artificialisation pour la période 2041-2050, tendant vers zéro à l'horizon 2050.

II] Préserver et valoriser les ressources du territoire

1- Préserver la richesse écologique du territoire

Le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims présente une grande diversité de milieux qui fondent sa richesse environnementale et servent de substrat à de multiples enjeux.

Ces milieux sont le support de la biodiversité bien-sûr, mais assurent aussi la qualité et la diversité des paysages ; ils sont supports d'activités et de développements touristiques, et sont en symbiose avec les pratiques agricoles, viticoles et forestières du territoire.

Engagée dans la transition écologique, la Communauté Urbaine entend préserver ces milieux et protéger leurs espaces les plus emblématiques, les secteurs revêtant un intérêt particulier pour l'environnement.

Cette richesse est fondée sur le réseau hydrographique, sur le relief et la géologie dans leurs interactions avec les activités humaines qui ont elles-mêmes engendré des milieux particuliers, de la forêt d'exploitation de la Montagne de Reims aux coteaux viticoles ou encore les grandes plaines de culture.

Elle prend également appui sur les espaces humides (marais de la Vesle, de Cormicy, abords de l'Ardre, Trous du Leu, ...), les milieux secs calcaires et sablonneux, les espaces cavernicoles de la Montagne de Reims, et bien-sûr les secteurs urbanisés voire les friches qui présentent une diversité parfois insoupçonnée.

Sans chercher ici l'exhaustivité, la richesse environnementale du Grand Reims repose également sur les cordons de végétation rivulaire ou alluviale accompagnant la trame bleue, sur les savarts dont celui du camp de Moronvilliers inscrit au réseau Natura 2000 ainsi que les haies et taillis résiduels présents dans les zones de culture.



2- Préserver, protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire

L'objectif global de préservation des milieux emblématiques support de la richesse de la biodiversité et de protection des espaces présentant un intérêt environnemental particulier est le premier niveau de prise en compte de l'environnement inscrit dans le Projet d'Aménagement Stratégique.

Au début des années 2000, dans une démarche qui n'a cessé depuis de se renforcer, est apparue la nécessité de prendre en compte non seulement les milieux mais aussi leurs connections et d'aborder l'environnement dans une logique de fonctionnalité et non plus seulement de protection de site. Connue sous le nom de trame verte et bleue, ce réseau figure au sein du schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne, repris dans le SRADDET du Grand Est et à ce titre intégré au précédent SCoT de la Région de Reims.

La Communauté Urbaine, au travers du présent Projet d'Aménagement Stratégique, affirme la nécessité de préserver ce réseau écologique, d'en restaurer les grandes connections manquantes aux différentes échelles du territoire.

Deux trames sont essentielles à ce réseau et à ce titre préservées. Il s'agit de la trame forestière, avec les grands noyaux de la Montagne de Reims et du massif de Saint Thierry en particulier, complété par le massif du Mont de Berru et de la butte témoin de Brimont. Ces massifs et leur fonction de réservoir doivent être préservés.

La seconde trame majeure est celle assurée par le réseau hydrographique et ses espaces latéraux, végétation rivulaire, alluviale et zone humide ou marécageuses incluses. Cette trame permet les liaisons entre les réservoirs et facilitent le déplacement des espèces (faune, flore). Elle assure également des services écosystémiques essentiels pour la qualité et la quantité de la ressource en eau et sa préservation est un des objectifs énoncés en faveur de la préservation de la richesse environnementale du territoire du Grand Reims.

Parmi les fonctions écologiques prise en compte par la Communauté Urbaine figure également la préservation et le développement des espaces de nature au sein des milieux artificialisés et anthropisés. Sans présenter nécessairement le même niveau de richesse environnementale que les grands milieux et corridors précédents, leur prise en compte est nécessaire et répond aux enjeux de biodiversité et de circulation des espèces mais aussi à des enjeux sociaux et fonctionnels.

Ils limitent le ruissellement pluvial, ils assurent des îlots de fraîcheur en ville et offrent aux habitants des espaces récréatifs pour la pratique du sport et des loisirs indispensables à l'équilibre de la vie urbaine. Ces objectifs déclinent et reprennent le concept du "Grand Reims, Territoire engagé pour la nature"⁵ au sein du SCoT, avec l'objectif repris par le présent Projet d'Aménagement Stratégique

⁵ Territoires engagés pour la nature » reconnaît l'importance de l'implication des collectivités pour la reconquête de la biodiversité, et souhaite apporter un soutien et une visibilité aux territoires désirant s'engager ou développer leurs actions sur cette thématique.



d'intégrer la biodiversité à chacune des politiques publiques portées par le Grand Reims et tout particulièrement les politiques d'aménagement et d'urbanisme.

3- Préserver, sécuriser durablement et valoriser la ressource en eau

Afin d'assurer durablement la satisfaction des besoins en eau potable, le Projet d'Aménagement Stratégique est porteur de plusieurs objectifs :

- Poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux hydrauliques au sein des périmètres de protection des captages et au-delà sur l'ensemble des aires d'alimentation au sein du Grand Reims,
- Assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable notamment grâce à l'interconnexion des réseaux,
- Limiter la consommation d'eau potable à la source, notamment par des actions en faveur d'aménagements, d'habitat économes en eau, d'une gestion intégrée des eaux pluviales et de façon générale au travers la mise en œuvre de la stratégie exprimée au sein de son plan pluie adopté en mars 2023 : limiter le risque d'inondation, infiltrer les eaux de pluie au bénéfice d'un réseau plus performant, de la biodiversité et d'îlots de fraîcheur en milieu urbain, limiter la charge en polluant lié au ruissellement des eaux de pluie, ... et au final reconquérir le bon état des masses d'eau,
- Assurer la protection des ressources en eau pour garantir l'alimentation en eau potable des populations aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif.

Ceci doit être assuré par la connexion des réseaux, par la protection de la nappe et la préservation des zones humides dans leur rôle d'alimentation des nappes phréatiques, mais également par les progrès d'une agriculture raisonnée et de l'économie des process industriels dans leur usage respectif de l'eau, et l'amélioration et la mise aux normes des dispositifs d'épuration.

La collectivité porte l'objectif d'amplifier les mesures de protection autour des captages stratégiques, y compris en concertation avec les territoires voisins lorsque ces captages sont localisés à l'extérieur du périmètre du SCoT.

Les activités humaines sont à l'origine de différentes formes de pressions sur l'eau et les milieux aquatiques. Trois objectifs complémentaires sont associés à la volonté de la Communauté Urbaine du Grand Reims en faveur de la préservation de la ressource en eau :

- Maîtriser les pollutions d'origine agricole, domestique et industrielle,
- Gérer quantitativement la ressource,
- Protéger et valoriser les points de captage.

Sur un plan plus global, les politiques publiques veillent à coordonner et calibrer le développement urbain au regard des disponibilités en eau du territoire, à limiter l'imperméabilisation des sols et à développer les modes de gestion alternative des eaux de ruissellement. Ces politiques veillent à la généralisation de la prise en compte de l'eau et de sa valeur dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme, au travers de ses fonctions de régulation des écoulements, récréatives, paysagères, de régulation du confort thermique, ...



4- S'engager dans une politique d'atténuation et d'adaptation du changement climatique

L'atténuation et l'adaptation de la Communauté Urbaine du Grand Reims aux effets inévitables du changement climatique constituent un double enjeu capital de la lutte contre le dérèglement climatique. Cela passe par un développement urbain qui anticipe les risques environnementaux, naturels et technologiques sur le territoire, tels que l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule, les risques d'inondation, ...

Dans ce contexte de changement, la prévention et la maîtrise des risques est l'un des axes majeurs du Projet d'Aménagement Stratégique qui se décline autour de 4 orientations :

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et nuisances,
- Intégrer les principes bioclimatiques dans les aménagements,
- Promouvoir la sobriété, la maîtrise de l'énergie,
- Développer les énergies renouvelables dans le respect des habitants et des paysages.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a fixé un cap clair celui de s'engager fermement dans une meilleure intégration des problématiques environnementales et énergétiques. Cet engagement se traduit dans la stratégie bas carbone du Grand Reims (Plan Climat Air Energie Territorial-PCAET) déclinée dans ce Projet d'Aménagement Stratégique, qui ambitionne de faire du Grand Reims un territoire exemplaire en matière de neutralité carbone et de transition écologique. Cela passe en dehors du champ d'action du SCoT par la conduite de nombreuses actions ciblées et thématiques telle que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation d'énergie, la mise en place d'une stratégie de soutien à la transition écologique du secteur agricole et un plan de soutien aux forêts du territoire.

L'adaptation au changement climatique est également un enjeu fort pour le territoire qui doit se traduire par deux approches. La première est d'agir sur les conséquences du changement climatique et sur les atteintes déjà portées à notre environnement lors de l'urbanisation de notre territoire. La seconde est de développer la résilience de nos sociétés en préparant le territoire aux effets inévitables du changement climatique dans le cadre d'une politique d'adaptation des politiques d'aménagement du territoire.

4.1 Réduire la vulnérabilité du territoire et limiter l'exposition de la population face aux risques et nuisances

Les choix concernant la localisation des nouveaux espaces de développement, l'ouverture à l'urbanisation ou les objectifs de densité, intègrent l'exposition de ces espaces aux risques de toutes natures.

Pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, l'urbanisation est maîtrisée dans les secteurs à risques moyens à élevés pour réduire les conséquences des épisodes extrêmes.



Une grande partie des nuisances et des pollutions susceptibles d'affecter les habitants vient du trafic routier, notamment le bruit, la pollution atmosphérique et les émissions de GES responsables du réchauffement climatique. Les orientations permettant de rationaliser l'offre de transports et de promouvoir les usages des transports collectifs et des modes actifs permettent de réduire ces nuisances à la source.

La rénovation énergétique des logements concourra également à la baisse des émissions de polluants.

4.1.1 Améliorer la qualité de l'air

La recherche d'une bonne qualité de l'air implique un abandon progressif des énergies fossiles au profit d'énergies moins émettrices de polluants atmosphériques. Il s'agit de mieux respirer et protéger la santé des habitants, en accompagnant notamment la transformation des mobilités, la décarbonation de l'économie et du logement.

Le territoire encourage et incite à la réduction des émissions de polluants dans l'air en privilégiant les projets d'aménagement qui combinent une diminution des polluants et un emploi de pratiques respectueuses de l'environnement.

4.1.2 Limiter l'imperméabilisation et la minéralisation excessive des espaces

Le territoire a pour objectif de favoriser la réintégration de la végétation, de la nature, dans les projets d'aménagements (en privilégiant par exemple les espaces de pleine terre). Le développement d'aménagements valorisant la ressource locale en eau (baignade, fontaines, eau visible, ...), associé à une politique de désimperméabilisation des sols sont des axes forts soutenus et encouragés.

Le territoire encourage également la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement dans les projets d'aménagements (surfaces perméables et/ou végétalisées, toitures végétalisées, places de stationnement perméables, voiries à enrobés poreux, ...) et favorise la gestion durable des eaux pluviales, conformément au plan pluie du Grand Reims. *« Il s'agit de se rapprocher autant que possible du cycle naturel de l'eau pour compenser les effets des activités humaines, en particulier ceux liés à l'urbanisation du territoire, en favorisant la gestion à la source, intégrée à l'aménagement du territoire et durable ⁶».*

4.1.3 Intégrer et maîtriser les risques aux abords des établissements industriels à risques

Le territoire est vigilant quant à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque (SEVESO, Installation Classée Protection de l'Environnement, ...), à leur intégration paysagère et au rééquilibrage socio-territorial de ces risques et nuisances.

Le transport des matières dangereuses doit également être pris en compte en raison des risques qu'il comporte et des nuisances qu'il pourrait engendrer, soit dans les choix de localisation (établissements, infrastructures, ...), soit dans les choix d'itinéraires.

⁶ Extrait du plan pluie du Grand Reims adopté en mars 2023



4.1.4 Favoriser la reconquête des sites et sols pollués

Les sites et sols pollués concernent un certain nombre de sites à requalifier sur le territoire du Grand Reims. Ces derniers représentent des risques pour la population et pour les eaux souterraines. Dans ce contexte, le territoire incite au traitement et à la reconquête des sites et sols pollués en favorisant les projets de réemploi en faveur de l'urbanisation, dans la mesure où ces opérations sont en capacité de porter cette dépollution.

4.1.5 Intégrer la gestion des risques naturels dans les projets

Il s'agit de prendre en compte et d'intégrer l'ensemble des risques naturels (météorologique, inondation, mouvement de terrain, effondrement de cavités souterraines, radon, retrait gonflement des argiles...) et urbains (bruit, pollution lumineuse) dans la conception des projets d'aménagement, en amont de leur réalisation. Le territoire a également pour objectif afin de limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores, de limiter les nouvelles zones d'habitat sans protection à proximité des zones bruyantes et de mettre en place des mesures de réduction du bruit limitant leurs effets.

4.2 Intégrer les principes bioclimatiques dans les aménagements

L'adaptation du tissu urbain et la prise en compte du bio climatisme dans la conception des nouveaux aménagements et du bâti (perméabilisation, protection solaire, ventilation naturelle, ...) sont des priorités du territoire afin d'anticiper les effets connus du changement climatique et des épisodes caniculaires amenés à se répéter.

Les enjeux du territoire résident dans la minimalisation de la contribution de l'urbanisation au phénomène d'îlot de chaleur urbain dans le but de réduire la vulnérabilité des populations (santé) pendant les vagues de chaleurs. De façon plus générale, il s'agit de développer un urbanisme qui par ses choix s'avère favorable à la santé.

4.3 Promouvoir la sobriété, la maîtrise de l'énergie

L'ambition est de changer de paradigme et de passer d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique. La diminution des consommations d'énergie, nécessaire pour tous les domaines de la vie quotidienne, participe à cet objectif, permettant d'imaginer une transition énergétique dans de bonnes conditions. L'objectif du territoire est de réduire les consommations énergétiques (sobriété) tout en répondant aux besoins de la population et des acteurs économiques et en augmentant l'efficacité énergétique.

Les leviers sur lesquels agir pour atteindre la sobriété énergétique passent par la maîtrise des mobilités, le développement de solutions alternatives au transport des marchandises et l'amélioration énergétique du bâti résidentiel et économique. Les communes doivent ainsi, à travers leurs politiques locales, réduire les besoins et les consommations énergétiques par :

- Des choix d'aménagement qui contribuent à limiter les déplacements automobiles contraints, qui favorisent les modes doux et les trajets courts (recherche de proximité avec les aménités urbaines) et qui conduisent finalement à consommer moins d'énergie,
- Des politiques d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existants.



4.4 Développer les énergies renouvelables dans le respect des habitants et des paysages

Concrètement, il s'agit de permettre la réalisation d'économies d'énergie, d'accompagner l'optimisation de nos systèmes de production et d'encourager le plus possible les énergies renouvelables et de récupération en accord et dans le respect des patrimoines naturels et des ressources locales.

Afin d'assurer durablement le développement des ENR dans le respect des paysages, des richesses naturelles locales et de la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, le Projet d'Aménagement Stratégique est porteur de plusieurs objectifs :

- Poursuivre les actions en faveur du développement des filières prioritaires pour le territoire : solaire, bois-énergie, photovoltaïque, géothermie, méthanisation, agro-carburants afin de s'inscrire dans la trajectoire de la neutralité carbone
- Veiller à la prise en compte de la zone d'exclusion et de vigilance vis à vis de l'éolien (zone d'engagement reconnue par l'UNESCO) ;
- Soutenir et accompagner le maintien de la filière agro carburants et le développement de la filière biomasse - bois notamment avec l'industrie locale du pellet ;
- Encourager l'approvisionnement local de la ressource en énergie bois ;
- Soutenir le développement des panneaux photovoltaïques sur bâtiment ;
- Favoriser la mise en place d'un écosystème permettant d'aider un développement de la méthanisation/la filière biogaz de façon raisonnée et raisonnable ;
- Porter une vigilance sur la filière hydroélectrique et son développement significatif compte tenu de la présence d'aucun cours d'eau majeur et d'une évolution erratique de leur débit compte tenu du changement climatique

En raison de la qualité des paysages, inscrits pour les Coteaux viticoles au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le recours à l'énergie éolienne n'est pas privilégié sur le territoire du Grand Reims qui se tourne préférentiellement vers la biomasse et ses dérivés et l'énergie solaire, dans le respect et la prise en compte des paysages emblématiques du territoire. Ce même objectif de qualité d'intégration paysagère est à rechercher sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, tous les gisements d'énergies renouvelables et de récupération présents localement et respectueux de la qualité paysagère et des ressources locales doivent être mobilisés et valorisés, notamment pour les besoins du parc bâti existant et futur sur l'aire du SCoT : énergie solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, biomasse, récupération des calories perdues (eaux usées, chaleur industrielle, ...), ...

Concernant la mutation énergétique du territoire, les réseaux de chaleur constituent le meilleur moyen d'apporter « massivement » les énergies renouvelables en milieu urbain dense. La faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur est largement favorisée par un certain nombre de paramètres relevant de l'aménagement urbain : niveau de densité, mixité fonctionnelle (permettant de lisser sur la journée ou sur l'année les besoins de chaud et de froid entre habitat et activités/commerces/tertiaire), présence de grands équipements avec des besoins énergétiques élevés. Le territoire s'oriente vers une production basée sur un mix d'énergies plus renouvelables et vers une extension du nombre de logements raccordés afin de réduire les consommations énergétiques.



4.5 Réduire, réemployer et valoriser les déchets

Il s'agit d'une part d'optimiser les filières de réemploi et de valorisation existantes, d'en développer de nouvelles afin de diminuer l'enfouissement et l'incinération des déchets, et d'autre part, de faciliter l'émergence d'une économie circulaire et de toutes actions favorables à la réduction et à la valorisation des déchets.

La valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés constitue un axe majeur dans le schéma de traitement des déchets du Grand Reims et s'appuie autour de deux centres de valorisation énergétique :

- à la Veuve, le site Auréade propriété du SYVALOM (syndicat de traitement des déchets de la Marne) et exploité par Veolia dans le cadre d'une DSP, qui accueille les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) hors pôle Reims Métropole ;
- à Reims, le site Rémodal, exploité par Veolia dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) avec le Grand Reims. Ce site accueille les OMr du pôle Reims Métropole et les déchets encombrants des déchetteries (hors valorisation matière et filières faisant l'objet d'un éco organisme) incinérés après broyage.



TABLE DES MATIÈRES

Axe 1 : Conduire une stratégie d'attractivité économique ambitieuse.....3

I] Développer et encourager la diversification du tissu économique sur le territoire.....3

1- Développer une économie diversifiée3

2- Soutenir le développement de l'innovation et de la Recherche & Développement4

3- Engager une transition vers une économie circulaire4

II] Développer les filières motrices de l'économie locale5

1- Se positionner comme la capitale européenne de la Bioéconomie.....5

1.1 Soutenir et accompagner le développement de la plateforme Bazancourt-Pomacle, territoire d'industrie.....5

1.2 Améliorer l'accessibilité des grands sites liés à la Bioéconomie.....6

1.3 Faciliter l'insertion des projets liés à la filière Bioéconomie.....6

2- Soutenir et renforcer la filière agricole et viticole.....6

2.1 Maintenir la spécificité agri-viticole du territoire et encourager la diversification des pratiques agricoles6

2.2 Préserver les sols cultivés et naturels nécessaires à la viabilité économique du territoire.....6

2.3 Encourager le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement répondant aux enjeux de qualité de l'alimentation de demain et de satisfaction des besoins alimentaires locaux.....7

2.4 Concilier le développement urbain, mais aussi celui des énergies renouvelables, avec les enjeux de pérennisation des activités agricoles, en limitant les conflits d'usage8

3- Concrétiser le potentiel économique touristique du territoire8

3.1 Accompagner un développement touristique diversifié, innovant et connecté.....8

3.2 Valoriser l'œnotourisme et l'agritourisme et en faire des filières d'excellence.....9

3.3 Soutenir et développer une offre touristique durable et responsable 10

4- S'affirmer comme un territoire de santé 10

III] Renforcer la stratégie d'aménagement et de développement économique.. 11

1- Renforcer la compétitivité économique..... 11

2- Créer, optimiser, renouveler des zones d'activités dédiées à l'accueil d'entreprises innovantes et aux activités créatrices de valeur..... 11

3- Optimiser et développer les espaces dédiés aux activités économiques..... 12

4- Développer les formations en lien avec le territoire et les métiers de demain 12



Axe 2 : Bâtir une stratégie de solidarité désirable pour devenir un territoire de choix..... 14

I] Concrétiser/Conforter le destin communautaire et assurer le rayonnement du territoire dans son ensemble..... 14

1- Renforcer les fonctions métropolitaines du territoire..... 14

2- Construire des territoires à vivre de proximité 15

2.1 Un dynamisme démographique modéré en adéquation avec la stratégie de peuplement du territoire et son armature territoriale..... 15

2.2 Un développement hiérarchisé, équilibré et cohérent..... 16

II] Développer une stratégie d’attractivité résidentielle, économique et touristique autonome et solidaire 17

1- Développer une offre d’habitat exemplaire, diversifiée et qualitative 17

1.1 Des objectifs de logements adaptés aux perspectives démographiques souhaitées 17

1.2 Favoriser les parcours résidentiels et assurer la solidarité dans ces parcours 17

1.3 Répondre aux besoins en logements des populations modestes 18

1.4 Réemployer le parc existant, soutenir et inciter à la rénovation énergétique des logements pour s’inscrire dans la stratégie environnementale et bas carbone 19

2- Développer une offre de commerces, services et d’équipements de proximité19

2.1 Favoriser une politique d’implantation d’une offre de services et d’équipements au plus près des habitants 19

2.2 Renforcer l’attractivité des territoires ruraux et améliorer la qualité de vie de leurs habitants..... 20

2.3 Structurer une offre commerciale de proximité en réseau 20

2.4 Assurer l’accessibilité aux infrastructures sportives et culturelles 21

2.5 Développer des espaces de nature de proximité 21

3- Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire 22

3.1 Prioriser le développement des transports en commun structurants 22

3.2 Développer et inciter la propagation de solutions de mobilité alternative sur le territoire..... 23

3.3 Soutenir la mobilité par la conduite de politiques complémentaires 23

3.4 Tendre vers le développement d’une offre multimodale de transport des marchandises et des livraisons 24

4- Consolider une offre touristique permettant au territoire de prendre toute sa place dans la carte touristique et événementielle locale et nationale 25

4.1 Faire du tourisme un facteur d’équilibre territorial, économique et social et donc d’attractivité majeure, dimension clé du Projet de Territoire..... 25



4.2	Faire rayonner le territoire.....	25
4.3	Assurer l'accessibilité du patrimoine à tous les habitants	26
4.4	Valoriser le canal de l'Aisne à la Marne	26
III] Accroître la notoriété du territoire du Grand Reims		26
1- Mettre en avant et valoriser le patrimoine naturel du territoire et l'ensemble des atouts du territoire permettant d'assurer une bonne qualité de vie.....		26
1.1	Miser sur une armature naturelle et paysagère complémentaire de l'armature territoriale	26
1.2	Mettre en avant le patrimoine naturel et agricole du territoire.....	27
2- Faire du paysage un facteur d'identité et d'attractivité du territoire.....		27
<i>Axe 3 : S'engager dans les transitions pour devenir un territoire plus sobre et plus durable.....</i>		<i>29</i>
I] Assurer un développement soutenable de la ressource foncière.....		29
1- Valoriser et exploiter le foncier disponible.....		29
1.1	Intensifier et densifier le foncier aménagé existant	29
1.2	Réemployer les friches	30
1.3	Optimiser les extensions urbaines et limiter le gaspillage du foncier	31
2- Limiter la consommation foncière et tendre vers le "Zéro Artificialisation Nette"		31
II] Préserver et valoriser les ressources du territoire.....		32
1- Préserver la richesse écologique du territoire.....		32
2- Préserver, protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire		33
3- Préserver, sécuriser durablement et valoriser la ressource en eau		34
4- S'engager dans une politique d'atténuation et d'adaptation du changement climatique		35
4.1	Réduire la vulnérabilité du territoire et limiter l'exposition de la population face aux risques et nuisances.....	35
4.1.1	Améliorer la qualité de l'air	36
4.1.2	Limiter l'imperméabilisation et la minéralisation excessive des espaces	36
4.1.3	Intégrer et maîtriser les risques aux abords des établissements industriels à risques.....	36
4.1.4	Favoriser la reconquête des sites et sols pollués	37
4.1.5	Intégrer la gestion des risques naturels dans les projets.....	37
4.2	Intégrer les principes bioclimatiques dans les aménagements	37
4.3	Promouvoir la sobriété, la maîtrise de l'énergie	37
4.4	Développer les énergies renouvelables dans le respect des habitants et des paysages.....	38
4.5	Réduire, réemployer et valoriser les déchets	39



